

Cazeneuve ouvre en grand les portes de la France à l'immigration

Article rédigé par *Liberté politique*, le 15 mars 2016

[Source : [Boulevard Voltaire](#)]

Dans [un article](#) publié le jeudi 2 juillet 2015 sur *Boulevard Voltaire*, je vous informais des débats autour du projet de loi immigration concocté dans le plus grand secret par Bernard Cazeneuve. À l'époque, nous n'étions pas nombreux à nous intéresser à ce projet de loi technique et un peu obscur. Désormais votée, la loi est une réalité qui modifie considérablement le droit des étrangers, dans une optique d'« ouverture à l'autre » inadaptée aux défis posés par la submersion migratoire contemporaine. La loi n° 2016-274, publiée le 8 mars 2016 au Journal officiel, est un immense appel d'air qui encouragera les candidats potentiels à l'installation en France.

La crise migratoire actuelle n'est que la face émergée du grand chantier de l'immigration passée, présente et à venir. Les médias s'attardent sur l'arrivée des « réfugiés », sur la jungle de Calais, sur l'invasion des îles de la mer Égée, sur le funeste sommet entre la Turquie et l'Union européenne, plus rarement sur l'infiltration de faux réfugiés munis de faux papiers dont le trafic enrichit les mafias mondiales, mais ils ne parlent jamais des autres formes d'immigration qui s'intensifient année après année. Le problème est avant tout démographique. Nous ne le réglerons pas sans envoyer un signal fort qui ne peut passer que par le démantèlement de toutes les pompes aspirantes et l'instauration d'une réelle politique de préférence nationale.

Les nouvelles mesures de la loi sont l'antithèse de ce que le bon sens imposerait. Le principe du droit du sang, prévu par le Code civil de 1804, souffrira d'une nouvelle exception qui créera un droit du sol indirect transmis par le lien de fratrie. L'article 59 de la loi prévoit que les personnes vivant sur le territoire français « depuis l'âge de 6 ans et ayant suivi leur scolarité obligatoire en France [...] lorsqu'elles ont un frère ou une sœur ayant acquis la nationalité française (par le droit du sol) » pourront obtenir la nationalité française à leur majorité. « Tout le monde il est français », nous disent à nouveau les socialistes.

Tous les articles de la loi ont été conçus pour offrir de nouveaux « droits » aux étrangers, en situation irrégulière comme en situation régulière. Parmi ces mesures pleines de bons sentiments : le droit à la régularisation pour les clandestins malades qui ne pourraient pas être soignés dans leur pays, la création d'une carte de séjour pluriannuelle, le raccourcissement de la durée de la rétention administrative qui ne pourra être prolongée que par le très laxiste juge des libertés.

Nonobstant les torsos bombés et les discours martiaux, les socialistes au pouvoir sont des partisans de l'immigration de masse. Si un pouvoir voulait organiser l'invasion de son propre pays, il ne s'y prendrait pas autrement. Le tout dans le silence le plus complet des médias. Le Nigeria fait, chaque année, huit fois plus d'enfants que l'Union européenne tout entière. Croyez-vous que ces généreuses dispositions sont de nature à retenir les cadets de famille de faire le grand saut vers la France ?

Le peuple français est très largement opposé à l'arrivée des migrants. Nous n'avons jamais été consultés pour donner notre accord quant à la politique de peuplement par l'immigration, auparavant majoritairement issue

des anciennes colonies, et aujourd'hui « enrichie » par les apports d'autres pays du Sud. L'immigration, loin d'avoir été une chance pour la France, fait aujourd'hui peser une véritable épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Il serait temps d'apprendre des erreurs du passé.

Ne les élisez plus, ils vous trahiront toujours.